

PANORAMA DE L'ACTU

15 avril 2019

Veille thématique sur l'actualité des familles réalisée avec le concours de l'URAF Grand Est

LA UNE

Souscription nationale

Le drame ! Ce 15 avril 2019 restera une date historique par le terrible incendie qui a ravagé une partie importante de la cathédrale Notre-Dame de Paris : la charpente (*la forêt*), datant du XII^e siècle, la flèche, datant du XIX^e siècle, et qui a détruit ou altéré des trésors d'une valeur inestimable, dans ce joyau du patrimoine français.

La cathédrale est, pour tous les Français et au-delà pour l'humanité, un symbole qui unit le pays tout entier. Aussitôt, le Président de la République a annoncé : « Nous rebâtirons Notre-Dame. Parce que c'est ce que les Français attendent, parce que c'est ce que notre histoire mérite, et parce que c'est notre destin profond. » C'est par ces mots solennels qu'Emmanuel Macron a annoncé une souscription nationale.

Où faire un don ? Sur le site de la [Fondation du Patrimoine](#) ou celui de la [Fondation Avenir du Patrimoine à Paris](#) (sous l'égide de la Fondation Notre-Dame).

On se souviendra dans l'histoire de l'actuelle région Grand Est, de l'incendie de la flèche de la cathédrale de Strasbourg lors de la guerre franco-prussienne de 1870, des toits embrasés de la cathédrale de Metz à cause d'un tir de feu d'artifice en 1877, de la cathédrale de Reims ravagée par les bombardements allemands le 19 septembre 1914 et qui ne sera rendue au culte qu'en 1938 après 20 ans de restauration... Au cours de son histoire, le Château de Lunéville a été victime de plusieurs incendies, dont le dernier en janvier 2003 a déclenché un important mouvement de mobilisation pour sa reconstruction. Depuis le 17 mars 2017, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est propriétaire de l'ensemble du Château.

En mémoire de ces drames d'hier et dans l'effort national engagé aujourd'hui, les collectivités locales et la Région participeront au financement de la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

VIE DES UDAF

Le deuil... une énigme



Dans son numéro de mars de la *Vie Familiale Vosgienne*, l'UDAF des Vosges traite de façon approfondie la question du deuil.

Le deuil concerne tous les êtres humains, de tous les âges, issus de toutes les cultures et appartenant à toutes les catégories sociales. Le deuil comme la mort est universel... Lorsque la mort frappe une famille, l'on ne sait plus comment en parler aux enfants. Les adultes semblent l'ignorer, mais les enfants sont capables d'intégrer de manière très précoce la signification profonde de la mort et de ressentir intelligemment les effets de la disparition d'une figure habituelle.

Liens : [Les forums de deuil, pour ne pas se sentir forcé de tourner la page](#) ; [Le forum deuil pour se soutenir mutuellement](#) ; [Etre parent confronté à une situation de décès](#) (par le site du *Réseau des parents* du Bas-Rhin).

Une association familiale : [La FAVEC](#) défend les droits des conjoints survivants depuis 1949.

FAVEC des Ardennes 28 avenue Gustave Gailly 08000 Charleville-Mézières ; 03 24 33 80 26

FAVEC de la Marne 7, Boulevard Kennedy 51000 Châlons-en-Champagne

FAVEC de l'Aube 34 rue Louis Ulbach 10000 Troyes 03 25 78 37 65

FAVEC Haute-Marne, 11, rue Montpensier, 52100 Saint-Dizier 03 25 94 64 22 assouveuves52@orange.fr

FAVEC de la Meuse 15 rue André Theuriet 55000 Bar le Duc 03 29 79 60 64

FAVEC de la Moselle 9, rue du Grand Cerf 57000 Metz 03 82 34 55 40

FAVEC de Meurthe-et-Moselle, 11 rue Albert Lebrun 54000 Nancy favec54@orange.fr

FAVEC des Vosges, 26 route de Bréhavillers 88120 Le Syndicat 03 29 61 27 05

FAVEC du Haut-Rhin, 6 route d'Ingersheim 68000 Colmar 09 54 89 65 49 denise-muller@hotmail.fr

FAVEC du Bas-Rhin, 11 rue de Verdon 67100 Strasbourg 03 88 35 22 82 assoc.conj.sur@orange.fr

Le budget des familles au menu de l'UDAF de la Haute-Marne

(source : [JHM](#), 3 avril 2019, extraits) Lors d'une journée organisée par l'UDAF de la Haute-Marne, Fabien Mortier, directeur départemental de la Banque de France, a fourni des statistiques nationales sur le surendettement pour en arriver à celui de la Haute-Marne. Il a souligné que la Banque de France n'était pas décisionnaire en la matière, mais faisait plutôt office de secrétariat, les décisions appartenant à la commission départementale du surendettement, composée de plusieurs organismes, parmi lesquels la Préfecture, l'UDAF. Il a également mis en relief que la Banque de France n'avait pas pour mission de suivre les mesures prises pour effacer le surendettement. S'en sont suivis d'autres sujets, toujours sur le budget familial, tel le microcrédit, les frais d'incidents bancaire...

BUDGET DES FAMILLES

Les 25 propositions de l'UNAF pour améliorer la situation des familles monoparentales

Experte des réalités de vie des familles, l'UNAF s'appuie sur les situations rencontrées dans les services du réseau des UDAF et sur les témoignages exprimés dans le cadre du grand débat national pour formuler 25 propositions pour améliorer la situation des familles monoparentales.

Séparation, veuvage... il existe une pluralité de foyers monoparentaux, et une multitude de façons de vivre cette situation. Les familles en situation de monoparentalité sont, plus que d'autres, confrontées à un risque de pauvreté, de précarité dans l'emploi et de mal-logement, malgré les aides dont elles peuvent bénéficier. Ce risque est plus important lorsqu'il s'agit d'une mère isolée.

[Lire les 25 propositions de l'UNAF pour les familles monoparentales.](#)

[Lire le communiqué de presse.](#)

70 unions départementales et 3 unions régionales ont participé au Grand débat afin de faire émerger la parole des familles sur leurs attentes. Plus de 60 réunions, qui ont rassemblé plus de 2 500 participants, ont été organisées. Leur synthèse donne lieu à la [contribution de l'UNAF au Grand débat.](#)

TRANSPORTS SCOLAIRES

La gratuité pour le primaire

La Région a voté la gratuité des transports scolaires pour l'ensemble des élèves de primaire (maternelle et élémentaire) du Grand Est, dès le 1er septembre 2019. Près de **51 000 élèves** sont concernés. La Région souhaite ainsi s'inscrire de façon volontaire aux côtés des communes et intercommunalités pour l'aménagement des territoires ruraux où se concentre l'essentiel des besoins de déplacement des élèves de primaire.

Concernant les élèves du secondaire, la politique tarifaire existante étant encore propre à chaque département, les familles déboursent entre 0 et 143 € pour le transport scolaire de leurs enfants selon leur département de résidence. Pour les collégiens et lycéens du Grand Est, la Région souhaite mettre en œuvre progressivement une tarification accessible et avantageuse, selon le calendrier suivant : septembre 2019 : Ardennes et Aube ; septembre 2020 : Meuse et Moselle ; septembre 2021 : Marne, Bas-Rhin et Vosges ; septembre 2022 : Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle et Haut-Rhin.



SANTE

Semaine de la vaccination

La semaine de la vaccination a lieu cette année du 24 au 30 avril 2019, en France et partout en Europe. Chaque année, ce temps dédié est l'occasion pour chacun de s'informer sur les [grands enjeux de la vaccination](#) et de rappeler que les vaccins constituent la meilleure protection contre certaines maladies infectieuses. Cette semaine permet d'expliquer pourquoi une vaccination suffisante de la population est essentielle pour éviter des maladies dont les conséquences peuvent être graves. La vaccination est importante à tous les âges de la vie. Se faire vacciner [au bon moment](#) et procéder aux rappels permet de se protéger soi-même et de protéger les autres.

Pour répondre aux questions du public et faire le point sur leurs vaccinations, des animations sont organisées localement. Elles s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux enfants, aux professionnels de santé comme au grand public. Une [version accessible des informations sur la vaccination](#) est à retrouver sur le site de *Santé publique France* et sur [Vaccination info service](#), le site de référence sur la vaccination.

Le DMP en campagne

Consultation loin du domicile, hospitalisation imprévue... Il n'est pas toujours simple de se souvenir précisément des informations-clés sur sa santé, et de les restituer au bon moment. En montrant l'utilité du DMP, notamment pour faciliter la prise en charge médicale, la campagne fait prendre conscience de l'intérêt d'ouvrir un DMP. Avec la reprise du slogan *Le DMP, la mémoire de votre santé*, la campagne rappelle l'enjeu de santé publique de ce véritable carnet de santé numérique.

Pour promouvoir le DMP, la campagne s'appuiera notamment sur l'application DMP, dont une première mise à jour est attendue fin avril (connexion simplifiée, accès multiprofiles...). L'enjeu ? Rendre le DMP tangible en incitant les patients à l'alimenter eux-mêmes et dans les usages quotidiens au même titre que l'appli ameli et ses 12 millions de téléchargements.

Visible sur un large éventail de médias et conduite dans la durée, la campagne se décline au travers de : une campagne TV, la diffusion d'une vidéo dans les écrans des pharmacies, des bannières présentes sur le web, en fil rouge tout au long de l'année, des contenus éditoriaux sur les médias propriétaires du site ameli.fr, des contenus réseaux sociaux sur le fil Twitter et LinkedIn de l'Assurance Maladie, un [site internet](#) et une appli DMP dédiée.

L'Assurance Maladie met tout en œuvre pour installer le DMP comme une évidence et atteindre l'objectif ambitieux de 10 millions de DMP ouverts d'ici à la fin de l'année 2019.

Le renouvellement de la CMU-C devient automatique pour les bénéficiaires du RSA

Le renouvellement de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est devenu automatique le 1er avril 2019. Cette mesure a pour but d'améliorer l'accès aux droits et de simplifier les démarches des assurés. Désormais, les allocataires du RSA sont dispensés d'effectuer une nouvelle demande de CMU-C chaque année. Il faut toujours faire la première demande de CMU-C. Mais, une fois le droit attribué, la CMU-C est désormais prolongée d'un an, sans démarche spécifique de la part de l'assuré. Cette prolongation automatique a lieu tous les ans tant que l'assuré continue de percevoir le RSA. Chaque année, les allocataires du RSA recevront, environ 2 mois avant l'échéance de leur droit, un courrier les informant de leur situation. Ils seront invités à mettre à jour leur carte Vitale et leur nouvelle attestation de droit leur sera communiquée. Cette mesure de simplification concerne aujourd'hui environ 670 000 foyers.

Le [décret du 2 avril 2019](#) modifie les modalités de recouvrement des prestations familiales indues : majoration des sommes recouvrées par retenue sur prestations, des prestations versées à tort par les organismes complémentaires en cas de mise en œuvre du tiers payant au profit des bénéficiaires de la CMU-c et de l'ACS.

EDUCATION

L'école inclusive pour les enfants en situation de handicap

Quatorze ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, le Défenseur des droits était auditionné par les rapporteurs de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République. Dans son avis, le Défenseur des droits analyse les freins à la scolarisation inclusive et les conditions pour une école et une université réellement inclusives, que ce soit en matière d'accompagnement des élèves en situation de handicap ou d'aménagement de la scolarité et des examens. [Consulter l'avis](#)

Pour une école de la confiance

Le [projet de loi Pour une école de la confiance](#) porté par Jean-Michel Blanquer est actuellement en débat devant l'Assemblée nationale. Ce projet prévoit l'obligation d'instruction à 3 ans et la création d'un *Conseil d'évaluation de l'école*. Il modifie par ailleurs les écoles formant les enseignants: les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) deviennent des *Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation*. [Voici les principaux points](#) (article Le Figaro)

Familles et Ecole : comment recréer du lien ?

Rapprocher les familles de l'école est bénéfique à plus d'un titre. Pour l'enfant- élève d'abord, les études ont montré que ce rapprochement favorisait une meilleure réussite scolaire, une plus forte confiance en lui et dans l'école, une plus grande motivation, une meilleure orientation ... Pour les parents, cela permet de mieux accompagner leur enfant dans sa scolarité. Par ailleurs, dans le quartier, l'école peut devenir un lieu ouvert où se nouent des relations d'amitié entre parents, où se dessinent des projets sportifs, artistiques ou culturels participatifs et intergénérationnels...

L'UNAF et les UDAF participent à l'animation des *espaces parents* dans les établissements scolaires. Le documentaire *Les parents sur le chemin de l'école*, réalisé pour l'UNAF, montre l'implication de l'UDAF de Haute Marne dans l'animation de l'espace parents de l'école Gassin, situé en REP. Confié à la réalisatrice Colette Ouanounou, ce documentaire donne à voir comment des liens se créent, comment les parents s'épaulent, prennent confiance dans l'institution scolaire, pour finir par participer à un projet artistique inédit autour de la musique classique.

Le colloque *Familles/Ecoles, comment recréer du lien ?* (UNAF, 16 avril 2019, Maison des Associations, Paris) montre des expériences concrètes aussi bien dans des UDAF ou associations familiales que dans d'autres réseaux associatifs ou d'autres écoles.

Vigilance écrans

L'Académie des sciences, l'Académie nationale de médecine et l'Académie des technologies ont publié le 9 avril 2019, un appel à une vigilance raisonnée sur les technologies numériques. Le texte invite à une grande vigilance, tout spécialement de la part des parents et des éducateurs et invite les parents à mettre en œuvre les mesures d'accompagnement permettant de limiter les risques encourus par une utilisation incontrôlée des différentes formes d'écran et à en accompagner l'utilisation.

L'UNAF propose aux parents des outils et services visant à favoriser une meilleure compréhension des enjeux et la diffusion des bonnes pratiques au sein des familles :

- le site mon-enfant-et-les-ecrans.fr qui propose des conseils pratiques et accessibles, des astuces, des avis d'experts, des ressources, un décodage de l'actualité numérique et un décryptage de l'univers numérique. Il s'adresse à l'ensemble des parents d'enfants de 0 à 13 ans mais aussi aux professionnels de l'enfance, de l'éducation, de la parentalité, de l'action sociale, de la culture, des médias qui sont au contact des parents et des enfants.

- Le site Internet www.pedagojeux.fr qui propose de nombreux contenus autour de l'ensemble des sujets relatifs aux jeux vidéo mais aussi de nombreux conseils pratiques à destination des parents autour de 7 thèmes : argent, temps de jeu, sommeil, âge, gestion des conflits, des jeux et des yeux, e-sport.

- Des guides pratiques pour les parents, dont 3 publiés en 2017 et 2018 et des outils ludiques de prévention pour animer des ateliers parents-enfants.

Le sport à l'école

Originaire de Mulhouse, Mme Roxana Maracineanu est revenue pour la 1^{ère} fois dans le Haut-Rhin, depuis sa nomination en tant que ministre des sports. Le 12 avril 2019, elle s'est rendue dans le département afin de rencontrer de nombreux acteurs du monde sportif. Lors de son déplacement, la ministre des sports a évoqué la création de l'Agence nationale du sport, groupement d'intérêt public rassemblant l'Etat, les fédérations, les associations, les collectivités territoriales et le monde de l'entreprise.

Mme Maracineanu a souligné l'étroite collaboration avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, afin de promouvoir le sport dès le plus jeune âge. Elle a également rappelé l'importance du lien entre le tissu associatif local et sportif et les collectivités et rappelé que les associations sportives mulhousiennes comptent 20 000 licenciés et 170 associations. [Tour d'horizon de la visite sur le site du Conseil départemental du Haut-Rhin.](#)

Lutte contre la radicalisation

Le Premier ministre s'est rendu à Strasbourg le 11 avril 2019 pour réunir le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. L'occasion de dresser un premier bilan du [plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger »](#), plus d'un an après son lancement. En lien: [Dossier de presse du CIPDR](#) ; [Le discours du Premier ministre](#)

ALIMENTATION

Le comité régional de l'alimentation

[Le décret du 12 avril 2019](#) institue le comité régional de l'alimentation définissant sa composition et son fonctionnement.

Un Régal dans le Grand Est

Le 16 octobre 2018, à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association **Les Acteurs Anti-Gaspi** lançait officiellement une étude de préfiguration qui donnera lieu à la mise en place effective d'un **régal** (ou Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire) d'ici juin 2019 en région Grand-Est.

Ce réseau vise à rassembler tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour échanger et travailler ensemble à réduire la part alimentaire qui est gaspillée chaque année en France. L'étude de préfiguration et notamment la phase de mobilisation des acteurs (actuellement en cours), permettra de mieux connaître les acteurs locaux et de commencer à appréhender leurs besoins et leurs attentes vis-à-vis d'un tel réseau.

Les associations familiales et leurs unions (départementales, régionale) ont été identifiées comme des **acteurs majeurs**, d'ores et déjà impliqués dans la recherche de solutions pour réduire le gaspillage alimentaire et la part des biodéchets qui y est associée.

Ce réseau donnera tout son sens aux actions de prévention déjà menées.

Vous pouvez d'ores et déjà répondre à ce petit [questionnaire en ligne](#) (durée estimée à 5 min), imaginé dans le cadre de l'étude de préfiguration. Site internet : <http://www.viasourcing.com>



Jardiner autrement

Chaque année, et ce depuis 2011, le concours *Jardiner Autrement* récompense les démarches les plus abouties et engagées dans le *zéro phyto*. *Jardiner Autrement* propose aux jardiniers engagés dans une démarche de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques dans leurs jardins de présenter leur espace et leurs pratiques. Un concours gratuit et ouvert à tous !

Pour plus d'information : [Les lauréats des années antérieures](#) ; [Tout sur le concours](#) ; [Le règlement du concours](#) ; [Le dossier de candidature](#) ; [Le dossier de presse](#) .

Votre dossier complété doit être retourné au siège de la SNHF (84 rue de Grenelle-75007 PARIS) pour le 28 mai 2019 au plus tard.



LOGEMENT

L'actualité du logement

Le [décret du 5 avril 2019](#) définit les modalités de demande pour faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique et précise les conditions dans lesquelles l'éco-prêt à taux zéro peut être octroyé pour financer une unique action de travaux de rénovation énergétique.

Le [décret du 11 avril 2019](#) applique l'article 64 de la loi ELAN visant l'accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs neufs et l'adaptation du logement existant aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Le chèque énergie 2019 bénéficiera à près de 5,8 millions de ménages en France. Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre chèque d'ici à fin avril 2019. Vous n'avez aucune démarche à réaliser. Il va vous permettre de régler une facture d'énergie de votre choix (gaz, électricité, fioul, bois...) ou bien, effectuer des travaux de rénovation énergétique. Mais comment faire pratiquement ? [On vous explique tout ici !](#) (UDAF des Ardennes)

L'étude [Adolescents sans logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel](#) (février 2019), réalisée par Odile Macchi, chargée d'études à l'Observatoire du Samu social de Paris et Nicolas Oppenchain, sociologue à l'Université de Tours, souligne la constante progression, depuis une dizaine d'années, du recours à l'hébergement en hôtel. Cette forme d'habitat, outre qu'elle ne permet pas d'offrir des conditions de vie adaptées à un public majoritairement composé de familles avec enfants, les prive bien souvent de l'accès à leurs droits, parfois les plus fondamentaux. Il est aujourd'hui urgent que les pouvoirs publics relancent la mobilisation en se saisissant notamment des réponses apportées dans le cadre du Plan 2018-2022 pour le logement et la lutte contre le sans-abrisme.

EMPLOI

Le mouvement familial dans l'Economie sociale et solidaire

L'UNAF et les UDAF sont un acteur historique de l'économie sociale et solidaire. Les unions emploient 7 500 salariés directement au service des familles et elles regroupent également **6 500 associations**, qui elles-mêmes animent de nombreux services.

Nous sommes reconnus d'utilité publique, et l'une de nos unions est d'ailleurs à ce titre une [ESUS \(Entreprise solidaire d'utilité sociale\)](#). Associatif, cela veut dire, à la base, que nous sommes composés de militants.

Nos missions, qui sont codifiées par la loi, font aussi de nous des partenaires privilégiés des pouvoirs publics, à chaque fois qu'il s'agit de servir les familles. Notre proximité avec les territoires nous permet d'être innovants, et surtout, des entrepreneurs de ces innovations, pour les pérenniser et les essayer.

Dans la protection juridique des majeurs, pour laquelle nous sommes un acteur prépondérant, **nous accompagnons plus de 150 000 personnes protégées en France**, c'est-à-dire plus d'une personne protégée sur cinq. Nous luttons pour défendre les droits et les intérêts de ces personnes. Nous veillons à l'éthique d'une mission qui est, de par la loi, non lucrative. Nous agissons pour que la Loi défende mieux ces publics vulnérables, et nous innovons pour informer et soutenir les familles qui les accompagnent. Enfin, de nombreuses UDAF mènent des expérimentations pour favoriser la participation et l'expression des personnes protégées.

Les valeurs de l'ESS passent par une gouvernance à la fois légitime et efficace. C'est un souci constant de notre réseau depuis sa création.

A bientôt pour une nouvelle édition !